

07/05/2025 - Compte rendu, Cellule de crise du 7 Mai 2025

Situation sanitaire : Anémie Infectieuse Équine (AIE)

Présents :

Rahma ATTIA EL HILI – Respe
Nathalie BAILLS – FNC
Pierre-Thomas BELVER – Respe
Jean-Marc BETSCH – Respe
Frédéric BOUIX – FFE
Jean-Luc CADORE – ENV
Arnaud DULUARD – Le Trot
Delphine FROGER – LNR
Jean-Yves GAUCHOT – AVEF
Marie GRANDCOLLOT-CHABOT – DGAI

Charles-François LOUF – AVEF
Laure MATHEWS-MARTIN – DGAI
Pierre-Hugues PITEL – Labéo
Armelle RENARD – Respe
Quentin SIMONET – FFE
Albéric THERY – France Galop
José Carlos VALLE CASUSO – LNR
Hameline VIREVIALLE – AVEF
Pascal VIVIEN – FNC

Contexte

Un cas d'anémie infectieuse équine (AIE) vient d'être **confirmé ce jour, dans le département des Alpes-de-Haute-Provence (04)**. Ce cas est **épidémiologiquement lié au foyer identifié dans le Var (83, 3 cas)**, officiellement confirmé le **10 avril 2025**. Les quatre chevaux ont été euthanasiés conformément à la réglementation officielle. En fonction des risques identifiés lors des enquêtes épidémiologiques des arrêtés préfectoraux de déclaration d'infection et de mise sous surveillance ont été publiés.

Les investigations menées par les autorités sanitaires ont mis en évidence **plusieurs mouvements récents d'équidés** en provenance ou à destination de ces zones. En conséquence, une **surveillance renforcée** est préconisée dans **sept départements identifiés à ce jour** dans lesquels certains équidés sont susceptibles d'avoir été exposés :

- Alpes-de-Haute-Provence (04)
- Alpes-Maritimes (06)
- Ardèche (07)
- Aude (11)
- Lot (46)
- Tarn (81)
- Var (83)



La maladie

L'anémie infectieuse équine est une maladie virale qui touche exclusivement les équidés (chevaux, ânes, zèbres et leurs croisements). **Il n'y a aucun risque pour l'homme.** Elle sévit dans le monde entier et reste particulièrement rare en France contrairement à d'autres européens (Roumanie en particulier). Cette maladie est transmise principalement par des taons (ou autres vecteurs hématophages), par piqûres d'aiguilles souillées par du sang d'un équidé infecté, très rarement par son sperme, et il n'existe pas de mesure préventive telle que la vaccination. Hormis cette dernière voie de contamination sanguine, il n'y a donc pas de transmission directe d'un équidé à un autre. L'animal, une fois contaminé, peut présenter des signes cliniques plus ou moins importants (fièvre, abattement). Toutefois, **l'équidé infecté reste porteur à vie du virus qu'il peut excréter de manière intermittente et récurrente, sans toutefois présenter de signes cliniques. Il devient donc le réservoir du virus, et source de contamination potentielle auprès de ses congénères car il n'existe aucun traitement curatif ni préventif permettant d'éliminer le virus de l'organisme d'un animal contaminé.** L'anémie infectieuse étant un vice rhédibitoire son dépistage par sérologie (test de Coggins) est indispensable lors de toute vente.

Évaluation du risque

Bien que **la probabilité de contamination soit jugée modérée, le niveau de risque et les conséquences en cas d'infection sont élevées**, notamment en raison :

- de **l'absence de traitement curatif** ou préventif pour cette maladie,
- de la **mesure systématique d'euthanasie** des animaux contaminés, avec une faible **indemnisation**.

La gestion de cette maladie est complexe du fait d'une part de signes cliniques souvent absents malgré la persistance du virus chez les équidés infectés les rendant **contagieux à vie**, et d'autre part de l'impossibilité de maîtriser les vecteurs dont la présence et la portée géographique dépend aussi de la topographie des lieux et des conditions climatiques. Ainsi, en fonction du contexte épidémiologique local et des données disponibles, les arrêtés préfectoraux définissent généralement une zone de surveillance comprise entre 500 mètres et plusieurs kilomètres, en intégrant les divers paramètres environnementaux et opérationnels afin d'assurer une gestion adaptée et proportionnée du risque.



Mesures recommandées

Face à cette situation, le RESPE (Réseau d'Épidémiologie-Surveillance en Pathologie Équine), **en l'attente des résultats d'analyse des équidés ayant été en contact avec les cas des deux foyers**, recommande :

- **L'annulation des manifestations équestres** ou regroupements de chevaux dans un rayon de 3 kilomètres autour des foyers du Var (83840 La Martre) et des Alpes de haute Provence (04180 Villeneuve).
- La **limitation stricte des mouvements d'équidés**, sauf nécessité sanitaire encadrée.
- Le **renforcement de la surveillance clinique** sur le terrain, notamment par les vétérinaires et détenteurs d'équidés.
- La **vigilance accrue** sur les signes cliniques évocateurs de l'AIE : fièvre récurrente, amaigrissement, œdèmes ventraux, anémie chronique, et la réalisation d'un test sérologique (Coggins) lors de suspicion.
- Des mesures de désinsectisation et désinfection des locaux lors de doute.

Pour en savoir plus :

<https://respe.net/maladie-equine/maladies-reglementees/anemie-infectieuse-des-equides/>

<https://youtu.be/BnSdWE-h1FU>